

2. MOÛTS

2.1.21. TRAITEMENT A L'ACIDE D,L-TARTRIQUE (OENO 3/08)

Définition :

Ajout d'acide D,L-tartrique ou des sels de potassium d'acide D,L-tartrique dans le moût.

Objectifs :

Réduction du niveau de calcium excessif.

Prescriptions :

- a) Le traitement produit des sels particulièrement insolubles. L'utilisation d'acide D,L-tartrique est soumise à certaines réglementations.
- b) Le traitement sera placé sous la responsabilité d'un œnologue ou d'un technicien spécialisé.
- c) Les produits ajoutés devront répondre aux prescriptions du *Codex œnologique international*.

Recommandation de l'OIV :

Admis.